

MERBES-LE-CHÂTEAU

Bulletin d'informations communales

N°2 - 2018



Le mot du Bourgmestre

Campagne d'information sur le risque nucléaire

Dans ce numéro :

Le mot du Bourgmestre	1
Elections communales	2
Stationnement	
Le coin des scientifiques	
Rubrique énergie	3
HYGEA - Informations	4
Point d'apport volontaire	
Distribution sacs poubelle	5
Cross ADEPS	
Plaine de jeux et stage d'été	6
Aînés - Voyage	
Scouts marins	7
Bibliobus	
Rubrique travaux	8
Rubrique état civil	
Le mot de l'Echevin des sports	9
Agenda des festivités	10
Agenda des festivités	11
Photos souvenirs	12

Une campagne d'information relative au risque nucléaire a été lancée le 6 mars 2018 par le Gouvernement fédéral et fait suite à l'actualisation du plan d'urgence nucléaire et à la politique de prédistribution d'iode (www.risquenucleaire.be).

Il est question ici de risque d'accident nucléaire entraînant la propagation de particules radioactives suite à des fuites au sein des réacteurs nucléaires civils. Il existe plusieurs sites nucléaires en Belgique (Doel, Tihange, Mol-Dessel, Fleurus) et à proximité de nos frontières (Borssele aux Pays-Bas et Chooz en France). Le site nucléaire le plus proche de notre commune est l'Institut des radioéléments de Fleurus (IRE) qui produit des isotopes radioactifs utilisés en médecine et qui est distant d'environ 30 km à vol d'oiseau.

La prise préventive d'iode stable (non radioactif) va saturer la glande thyroïde en iode stable et diminuer l'absorption, par celle-ci, de l'iode radioactif libéré lors de l'accident et responsable du développement de cancer thyroïdien, tout particulièrement chez les enfants et les adultes jeunes.

Les comprimés d'iode n'offrent cependant aucune protection contre les autres substances radioactives émises lors de l'accident nucléaire. C'est la raison pour laquelle la prise d'iode va toujours de pair avec d'autres mesures (évacuation de la population dans un périmètre défini, mise à l'abri, protection de la chaîne alimentaire, décontamination).

Ne prenez jamais de comprimés d'iode de votre propre initiative mais uniquement sur recommandations expresses des autorités compétentes car l'ingestion d'iode stable n'est efficace que dans un laps de temps bien précis qui sera indiqué par les experts. Il ne sert à rien de prendre les comprimés d'iode trop tôt ou trop tard, ni s'il s'avère que le nuage radioactif ne contient pas d'iode radioactif.

Il est conseillé à tous les habitants, dans une zone de 10 km autour de l'IRE, ainsi qu'aux personnes de moins de 18 ans, aux femmes enceintes (pour protéger le fœtus) et allaitantes, et ce sur l'ensemble du pays, de détenir une boîte de comprimés d'iode à la maison.

Il est également recommandé aux collectivités qui accueillent des enfants et adolescents jusqu'à 18 ans (et donc aux écoles en ce qui concerne notre commune) et situées sur l'ensemble du territoire belge, de constituer une réserve de comprimés d'iode.

Il est cependant conseillé aux personnes souffrant de maladies thyroïdiennes de demander conseil à leur médecin traitant quant à la conduite à suivre en matière de prise préventive d'iode car des effets indésirables pourraient survenir chez eux. Ceci est également vrai pour les adultes de plus de 40 ans car le risque de cancer induit par l'iode radioactif est moindre.

Les comprimés d'iode sont disponibles gratuitement chez votre pharmacien qui vous procurera une brochure explicative et vous conseillera sur les doses recommandées en fonction de l'âge.

Je rappelle aussi l'existence de l'outil d'information citoyen Be-Alert qui permet aux autorités d'envoyer des messages d'alerte ciblés à la population, par appel téléphonique, SMS ou e-mail, lors d'une situation d'urgence. Vous pouvez vous y inscrire gratuitement sur le site www.be-alert.be. Notre commune évalue aussi l'intérêt d'adhérer à ce système pour ses propres besoins en matière de sécurité.

Philippe Lejeune

Elections communales 2018 - Vote des étrangers



Les ressortissants européens et non-européens peuvent prendre part à l'élection communale, moyennant les conditions suivantes :

- ⇒ avoir 18 ans au plus tard le jour de l'élection ;
- ⇒ être inscrits au registre de population de la commune au plus tard le 31 juillet de l'année de l'élection communale ;
- ⇒ jouir de leurs droits civils et politiques, c'est-à-dire ne pas être suspendus ou exclus du droit de vote le jour de l'élection ;
- ⇒ introduire et compléter une demande d'inscription sur le registre des électeurs de la commune **pour le 31 juillet 2018.** (formulaire disponible à l'Administration Communale)

En outre, les ressortissants des Etats non-membres de l'Union européenne doivent répondre aux conditions suivantes :

- ⇒ avoir établi leur résidence principale en Belgique, sur base d'un titre de séjour légal, de manière ininterrompue pendant les 5 ans précédant l'introduction de la demande, soit depuis le 31 juillet 2013 au plus tard (pour plus d'informations : <http://www.elections.fgov.be/> ou info-desk@ibz.fgov.be) ;
- ⇒ faire une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Important ! Si vous avez déjà été inscrit lors de précédentes élections communales, vous recevrez automatiquement une lettre de convocation.

Stationnement en voirie - Rappel du Code de la route

A trois reprises, ces dernières semaines, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères a été rendue impossible, dans certaines rues de notre entité, par des véhicules en stationnement qui empêchaient le passage du camion d'HYGEA.

Nous rappelons aux automobilistes distraits que **l'article 25.1 7° du Code de la route interdit de mettre un véhicule en stationnement lorsque la largeur du passage libre sur la chaussée serait réduite à moins de 3 mètres.**

Le petit coin des scientifiques

Solution du problème précédent (Bulletin n° 1/2018).

Il y a 28 élèves dans la classe ($17+18-7$).

Nouveau problème : « La corde à 13 noeuds »

La corde à 13 noeuds, parfois appelée corde égyptienne, est une corde où l'on a effectué 13 noeuds consécutifs situés à des intervalles réguliers. Elle présente donc 12 intervalles égaux et un noeud à chaque extrémité.

Comment une telle corde permet-elle de vérifier la perpendicularité de deux murs ?



Rubrique énergie

Vente, location, publicité : les bâtiments affichent leur consommation d'énergie

Le certificat PEB exprime la performance énergétique des bâtiments (PEB) au moyen de plusieurs indicateurs (classe énergétique, consommation d'énergie primaire, énergie renouvelable, CO2 ...) et contient des recommandations d'amélioration. Ce document important est établi par un professionnel agréé. Les indicateurs PEB dans les publicités de vente et de location permettent d'informer au mieux les candidats acquéreurs ou locataires.

QUAND doit-on disposer d'un certificat PEB ?

1. Le certificat PEB est obligatoire en cas de **vente & location**. Il existe une exception : lorsque le bâtiment est acquis en vue d'être démolì. Dans ce cas, l'accusé de réception de la demande de permis de démolir doit être joint à la convention de vente.

Le certificat PEB doit être établi **AVANT** la mise en vente ou location, afin de respecter les obligations liées à la publicité.

2. Les publicités de vente & location doivent mentionner la performance énergétique du bien vendu ou loué. Les indicateurs PEB à mentionner dans les publicités sont extraits du certificat PEB :

- *le code unique (n° d'identification du certificat PEB)*
- *la consommation totale d'énergie primaire, en kWh par an*
- *la consommation spécifique d'énergie primaire, en kWh/m² par an*
- *la classe énergétique (ou «label»)*



3. Le certificat PEB doit être **communiqué** à l'acquéreur (original du certificat) ou au locataire (copie du certificat) **AVANT la signature de la convention** de vente ou de location. La convention doit mentionner l'accomplissement de cette formalité.

4. Les sanctions :

- l'absence de certificat PEB valable au moment de la **mise en vente ou en location** est sanctionnée par une amende administrative forfaitaire d'un montant de **1.000 €**
- le non respect de l'obligation relative à la **publicité** est sanctionné par une amende administrative forfaitaire de **500 €**
- le non respect de l'obligation relative à la **transmission** du certificat PEB est sanctionné par une amende administrative forfaitaire de **500 €**

COMMENT obtenir un certificat PEB ?

Le certificat PEB est réalisé selon des **méthodes et par des acteurs différents** en fonction des divers **types de bâtiments et de la date de la demande de permis de construire**.

- Pour le certificat PEB des bâtiments **existants** (demande de permis d'urbanisme antérieure au 1er mai 2010). C'est un certificateur agréé choisi par le propriétaire qui établit le certificat PEB. Le certificat PEB est valable pour une durée maximale de 10 ans.
- Pour le certificat PEB des bâtiments **neufs** (demande de permis d'urbanisme postérieure au 1er mai 2010). C'est le responsable PEB désigné pour le projet, qui, à l'issue de la procédure PEB de construction, établit le certificat en même temps que la déclaration de PEB finale.

Les bulles à verre proches de chez vous

Hygea met à votre disposition plus de 1.200 bulles à verre réparties sur plus de 500 sites à travers la région Mons-Borinage-Centre. Chaque commune dispose de plusieurs bulles blanches et vertes où les citoyens peuvent venir déposer leurs bouteilles et bocaux en vue de les recycler.

Voici ci-après les endroits où se trouvent les bulles à verre sur notre territoire :

- ⇒ MERBES-LE-CHÂTEAU : Rue E.Lengrand (près de l'atelier communal) et Cité rue des Roses
- ⇒ LABUISSIERE : Cité Quartier Couture et rue du Vieux Château
- ⇒ MERBES-STE-MARIE : Place communale (près de l'Eglise)
- ⇒ FONTAINE-VALMONT : Place Desoil, Place de la Gare et rue L.Delval (près de la chapelle St Lambert)



Les bulles à verre ne sont pas des dépotoirs ! Elles sont faites pour collecter vos bouteilles et bocaux en verre : les bulles vertes pour le verre coloré et les bulles blanches pour le verre incolore.

Mais RIEN ne doit traîner autour !

Bulle pleine ? Contactez le 065/87.90.90



Nouveau ! Collecte des langes via un point d'apport volontaire dès le 15 mai 2018

Une solution pour les langes

La Commune de Merbes-le-Château et Hygea ont souhaité apporter une solution à un problème régulièrement mis en évidence, notamment pour les parents de jeunes enfants . En effet, les langes ne peuvent être collectés que via le sac brun de déchets résiduels, collectés en porte-à-porte toutes les deux semaines.

Dès le 15 mai prochain un point d'apport volontaire sera mis en place.

Un point d'apport volontaire accessible 24h/24 et 7 jours/7

Concrètement, ce conteneur fermé, appelé point d'apport volontaire, se situera à l'angle des rues Delval et Roulet à Fontaine-Valmont et sera accessible via un badge non nominatif, 24h/24 7jours/7.

Ce système vous permettra donc de vous débarrasser des langes chaque semaine, en alternant la collecte en porte-à-porte via le sac brun des déchets résiduels et le point d'apport volontaire via un sac non réglementaire (type sac de course, sac gris ou autre).

Comment bénéficier d'un badge d'accès ?

Seuls les citoyens ayant des enfants de moins de 2,5 ans sont autorisés à utiliser ce nouveau point de collecte.

Les ménages concernés devront préalablement acquérir un badge d'accès auprès de la Commune de Merbes-le-Château au prix de **14,04 €** ; ce dernier permettra alors **26 ouvertures** du conteneur sur l'année. Le montant pour ces 26 ouvertures correspond au même montant que les sacs de 25 litres, soit 0,54 €/ouverture.

Les ouvertures non consommées au cours de l'année de l'achat (2018 par exemple) pourront être utilisées l'année suivante (2019).

Informations : **www.hygea.be** ou auprès de la commune **071/55.90.70**

Distribution gratuite des sacs poubelle

Les permanences dans chaque commune pour la distribution gratuite des sacs poubelle auront lieu comme suit :

- ♦ LABUISSIERE (salon communal), rue Neuve 14b - **Lundi 14 mai 2018 de 8h à 12h**
- ♦ MERBES-LE-CHÂTEAU (salle du cours de coupe, rue Haute 11b) - **Mardi 15 mai 2018 de 8h à 12h**
- ♦ MERBES-STE-MARIE (Ecole, rue Bovesse 5) - **Mercredi 16 mai 2018 de 13h à 15h30**
- ♦ FONTAINE-VALMONT (salle Desoil, Place Desoil 3) - **Jeudi 17 mai 2018 de 8h à 12h**

Vous pouvez vous rendre à la permanence de votre choix, selon vos disponibilités.

Une permanence sera aussi assurée à L'Administration Communale, rue St Martin 71, **le vendredi 18 mai 2018 de 16h à 18h30 et le samedi 19 mai 2018 de 9h à 12h.**

Veuillez vous munir de votre carte d'identité et être en ordre de paiement pour la taxe immondices 2018.

Si vous venez pour une tierce personne, vous devez être en possession d'une procuration et d'une copie de la carte d'identité de cette personne.

Le mot de l'Echevin de l'enseignement

Durant la première quinzaine de novembre, les élèves de l'école communale de Merbes-le-Château de 3e, 4e, 5e et 6e années primaires **ont participé à un cross interscolaire organisé par l'ADEPS**. Si ce projet a pour principal objectif de sensibiliser les enfants à la nécessité de pratiquer une activité physique régulière, il permet également de développer des valeurs essentielles telles que la solidarité, l'entraide et la persévérance.

Par ailleurs, cette épreuve représente aussi un moyen de mettre en exergue les qualités sportives de plusieurs de nos élèves. Ainsi, ce ne sont pas moins de 20 élèves qui sont parvenus à se qualifier brillamment pour la finale provinciale qui s'est déroulée le 21 février 2018 à Brugelette. Je les félicite tout particulièrement.

Et, pour certains, l'aventure ne s'est pas terminée là. En effet, ayant réussi à se qualifier pour la finale de la CFWB qui s'est tenue au Domaine Provincial de Chevetogne le 28 mars dernier, ils ont défendu les couleurs de notre entité dans cette épreuve passionnante. Bravo les enfants et vive le sport!

Les finalistes provinciaux:

*Idrisova Amina, Dekyvere Kylian,
Andrienko Anton, Demat Ryan
Delacroix Alicia, Bosquillon Romane
Fourmentin Floris, Eléa Pasture
Lardinois Margaux, Lardinois Marion
Journel Rachel, Deneumostier Nathan
Copenaut Jean-Marie, Adant Justin
Marie Vander Jeugt Maëlle,
Benito Rodriguez Léa, Vercruyse Mélanie
Adrienko Daniel, Didier Raphaël*

Les finalistes CFWB:

*Benito Rodriguez Léa, Vercruyse Mélanie
Delacroix Alicia, Journel Rachel,
Andrienko Anton, Dekyvere Kylian*



Centre de vacances (Plaine de jeux communale)

Merbes en 30 jours

sera le thème de cette année de notre plaine de jeux!



Le centre de vacances se tiendra à l'école communale de Merbes-le-Château **du lundi 2 juillet au vendredi 10 août 2018** pour les enfants entre 2,5 ans et 13 ans.

La participation financière est de **3 €** par enfant et par jour.

Une garderie est assurée le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 17h30.

Les inscriptions auront lieu **les 20 et 27 juin 2018 de 14h à 18h** dans les bureaux de l'Administration Communale, rue St Martin 71.

Pour tous renseignements : service extrascolaire, Mme Isabelle OOSTENS **071/55.90.86**

Recrutement d'animateur ou aide-animateur

Vous êtes étudiant et avez 16 ans ou plus et vous désirez animer un groupe d'enfants lors de la plaine de jeux ? Les formulaires de candidature sont disponibles au service extrascolaire, rue de la Place 15 à Merbes-le-Château ou auprès de l'Administration Communale, rue St Martin 71 et sont à rentrer pour le 18 mai 2018 au plus tard.

Stage d'été

Stage pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans à l'école de Merbes-Ste-Marie

du lundi 13 au vendredi 17 août 2018 (fermé le 15/08)

Thème : « Princesses et Chevaliers »

Prix: 5 € par jour

Renseignements et inscriptions auprès du service d'accueil extrascolaire,
Mme Isabelle OOSTENS **071/55.90.86**

Pour information, le service extrascolaire sera fermé du 20 au 31/08/2018.



Conseil des Aînés - Voyage en car - ATH-BELOEIL

Le Conseil Consultatif des Aînés organise son prochain voyage en car vers les villes de ATH et BELOEIL, **le dimanche 29 avril 2018**

Au programme : Visite du Musée de la pierre à Ath de 10h à 11h30

Repas de midi (apéro-entrée-plat-dessert)

Après-midi, visite guidée du Château de Beloeil et ses 6.000 amaryllis

Prix de la journée, repas compris : **50 €**

Réservations auprès de l'Echevine, Annie REMANT au **0496/35.21.66**





Vous avez envie de rejoindre un des groupes scouts marins de la Haute Sambre ?

Les groupes sont structurés en fonction des méthodes pédagogiques appliquées par tranche d'âge déterminée. L'expérience est acquise progressivement au sein du groupe de vie selon le rythme de chacun. Chaque unité dispose de moyens spécifiques selon sa pratique du scoutisme nautique et terrestre. Les réunions ont lieu les samedis ou dimanches matin et/ou après-midi, à raison de deux séances minimum par mois, outre les camps, raids de week-end et tournois divers. La saison se complète par les grands camps d'été.

- ♦ **Colonie des Castors Marins (Moussaillons de 5/7ans)**
- ♦ **Meute des Loups Marins (Mousses de 8/11 ans)**
- ♦ **Flotille des Scouts et Guides Marins (Matelots de 12/17 ans)**
- ♦ **Clan de la Maistrance (18 ans et plus)**
- ♦ **Chaîne des Huniers (Adultes dans le scoutisme)**



Pour tous renseignements : Groupes Scouts Marins de Haute Sambre

0478/431.812 ou district@scoutsmarins.be

Local : rue Ternes à Falise 1a à Merbes-le-Château

Haltes du bibliobus

Le bibliobus de la Province de Hainaut vous propose gratuitement un vaste choix de livres, de revues et de livres audio sur tous les sujets. De la documentation scolaire, des lectures de détente, des ouvrages documentaires, vous seront proposés par une équipe professionnelle. En 2018, le bibliobus s'arrêtera pour tous les habitants aux dates suivantes : 13/03, 24/04, 22/05, 19/06, 18/09, 16/10, 20/11, 18/12/2018

Commune de Fontaine-Valmont, Cité rue aux Fleurs le mardi de 15h45 à 16h30

Commune de Labuissière, Place du Monument le mardi de 16h45 à 18h30



Le prêt et l'inscription sont gratuits. La carte « Passeport Lecture » qui vous sera délivrée est valable dans la plupart des bibliothèques de la Province de Hainaut. Peut-être la possédez-vous déjà ?

Vous pouvez nous joindre au **064/312.903** ou 906 ou 907 de 8h à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au vendredi pour tout renseignement complémentaire ou par courriel à l'adresse bibliobus.haltes@hainaut.be.

Rubrique travaux communaux



Remplacement des châssis de l'ancienne Maison Communale, rue de la Place 15.
Ces travaux sont subsidiés dans le cadre du plan UREBA



Nettoyage des plantations et élagage de buissons dans la Cité de Fontaine-Valmont.



Implantation de poubelles publiques aux endroits suivants :

FV : Cité, rue Pourbaix, rue Delval et entrée de l'école

LB : Cité et ruelle Couture

MLC : ruelle vers la Sambre (rue St Martin)

MSM : Arrêt de bus, route de l'Etat

Rubrique état civil

Naissances

- ♦ ROMANO Leandro - 30/01/2018 - MSM
- ♦ TISON Louis - 31/01/2018 - LB
- ♦ LANGELEZ Maïlo - 08/02/2018 - MLC
- ♦ COULONVAL Liam - 11/02/2018 - FV
- ♦ D'ERRICO Charlie - 11/02/2018 - FV
- ♦ VERMEESSEN Kéo - 24/02/2018 - MLC
- ♦ LECOCQ Andrew - 26/02/2018 - FV
- ♦ LESSIRE Rafaël - 06/03/2018 - LB
- ♦ LEONARD Mahé - 07/03/2018 - LB
- ♦ VERGALEN César - 09/03/2018 - FV
- ♦ BAUDUIN Auguste - 15/03/2018 - LB
- ♦ MASSON Lilou - 19/03/2018 - MLC
- ♦ LIMNEOS Alexie - 19/03/2018 - MLC

Décès

- ♦ DE JAEGER Emile - 13/02/2018 - LB
- ♦ VAN WANGHE Jean-Jacques - 10/03/2018 - LB
- ♦ JANNE François - 12/03/2018 - FV
- ♦ JOURNAL Maria - 12/03/2018 - LB
- ♦ LECLERCQ Noël - 20/03/2018 - FV



Le mot de l'Echevin des sports

Challenge sportif de Merbes-le-Château

Soucieux de maintenir une cohésion forte entre les habitants de l'entité et de promouvoir la pratique régulière d'un sport au sein des différents villages qui la composent, le collège communal organise, depuis 2014, **un challenge sportif à Merbes-le-Château**.



Le principe de cet outil est simple. Il vise à stimuler tous les Merbiens à s'adonner à la marche, au vélo et à la course à pied en récompensant leur participation à plusieurs épreuves organisées sur notre territoire par de très beaux lots dont la valeur évolue en fonction du nombre de participations. **Un minimum de deux participations est nécessaire.**

Cette année, quatre épreuves composeront le challenge. Les deux premières auront lieu avant les grandes vacances. Il s'agit de la traditionnelle **marche ADEPS** qui se tiendra le dimanche **17/06/2018** à Merbes-le-Château et du **jogging** du solstice qui aura lieu le **22/06/2018** à Labuissière. Des renseignements sur les deux autres épreuves (VTT) seront émis dans le prochain bulletin communal. Les inscriptions au challenge se feront lors des trois premières épreuves et seront entièrement gratuites. Profitez-en.

Prix de l'espoir sportif - Appel à candidatures

Un nouveau prix pour promouvoir le sport à Merbes-le-Château

Depuis de nombreuses années, notre commune récompense ses citoyens ayant réalisé une performance sportive remarquable en remettant, annuellement, un prix du mérite sportif.

Depuis peu, des candidatures nouvelles nous parviennent. Celles-ci ont pour objectif de mettre en évidence **de jeunes athlètes merbiens ayant réalisé une performance prometteuse et possédant des facultés qui laissent entrevoir des perspectives d'avenir.**

Afin de mettre en exergue le talent et la motivation de ces sportifs, le collège a décidé de créer un nouveau prix qui s'intitulera « **prix de l'espoir sportif** ».

Celui-ci sera décerné sur base de critères précis qui le distingueront du mérite sportif classique.

Dès lors, si vous êtes ou si vous connaissez un jeune sportif de maximum 16 ans, domicilié sur notre entité et affilié à un club évoluant dans une fédération sportive reconnue, je vous invite à me transférer la candidature (nom, prénom, date de naissance et performance(s) réalisée(s)) à l'adresse suivante :

goffinjeanphilippe@hotmail.com pour **le 18/05/2018 au plus tard**.

Ce prix particulier ne pourra être obtenu par un jeune qu'à une seule reprise. Par ailleurs, afin de donner une valeur plus importante à cette récompense, il a été décidé de limiter le nombre annuel de lauréats à quatre athlètes, un par village.

Mérite sportif - Appel à candidatures



En juin, l'Administration Communale aura le grand plaisir de mettre à l'honneur une personne ou une équipe de l'entité à travers la remise du « **mérite sportif** ».

Si vous connaissez un habitant ou un club sportif de l'entité qui serait susceptible de recevoir cette récompense ou si vous souhaitez personnellement être candidat, n'hésitez pas à adresser un courrier à l'attention de l'Echevin des sports, Mr Jean-Philippe GOFFIN, rue St Martin 71 à Merbes-Le-Château ou par mail goffinjeanphilippe@hotmail.com pour le **18/05/2018 au plus tard**. Renseignements : **0496/07.56.92**

Agenda des festivités

Du lundi 23 au vendredi 27 avril 2018 - EXPOSITION

« *Ces arbres témoins de notre histoire* »

Cette exposition est mise à disposition par le Service Public de Wallonie—Département du Patrimoine et sera visible dans la salle des mariages de **l'Administration**

Communale du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, le vendredi de 9h à 12h.

Bienvenue à tous !



FESTIVAL DU COUTEAU

SALLE COMMUNALE DE
LA BUISSIÈRE

SAMEDI

**5
MAI**

11H > 18H

DIMANCHE

**6
MAI**

11H > 17H

3 EUROS

GRATUIT < 12ANS

PREMIÈRE ÉDITION

EXPOSITION • VENTE • CONCOURS • DÉMONSTRATION DE
FORGE • INITIATION À LA COUTELLERIE
RASAGE À L'ANCIENNE • AFFUTAGE • RÉMOULAGE
PETITE RESTAURATION • BAR

Le nombre d'exposants est limité à 50 tables de 2,2m. Prix de l'emplacement : **75 €**

Plus d'informations sont disponibles auprès de Jacques Vanhuffelen, Claude Laloyaux, Didier Barbier et Pascale Posteau. (barbier.d@gmail.com ; **071/95.30.00** ou **0485/ 639.454**)

BIENVENUE À TOUS !

JOURNÉE DES ÉGLISES OUVERTES

Église Saint Martin de **MERBES-LE-CHATEAU**

DIMANCHE 3 JUIN 2018 de 10h à 12h et de 13h30 à 18h30



Cette église regorge de visages illustrant d'anciens merbiens. Qu'ils soient « censiers », potiers du XV^e siècle, ou simplement merbiens, tous ont laissé un souvenir dans notre église : les statues, orfèvreries, pierres votives ou tombales, les vitraux, ...ont été offerts par les paroissiens. Vous pourrez y voir, entre autres, deux œuvres d'art exceptionnelles dont la restauration se termine cette année :

un ostensor-soleil du XVII^e siècle, réalisé par un orfèvre montois, et surtout, le fameux « **Taulet** » ou épitaphe imagé du XV^e siècle, restauré par l'Institut Royal

du Patrimoine Artistique grâce à la Région Wallonne, la Commune et la Fabrique d'Eglise de Merbes-le-Château ainsi que l'asbl « Souvenir Joseph et Jeanne Dubois ».

VENEZ LES ADMIRER : ILS FONT PARTIE DE VOTRE PATRIMOINE !

Visite guidée ou libre, projection d'un diaporama et exposition d'objets de culte.

Renseignements : Office du Tourisme **071/55.90.85**





Les 2 et 3 juin 2018

RALLYE Claudy DESOIL

Le samedi 2 juin sera consacré aux reconnaissances du parcours mais attention, le **dimanche 3 juin 2018**, les routes suivantes seront **fermées à la circulation** de 7h à 21h :

- Section de Fontaine-Valmont : **Chemin de Dansonspenne, rue Hornet, rue du Paradis, rue Etienne Hazard (N561)**
- Section de Merbes-le-Château : **rue de Boustaine**

Les déviations seront prévues. Veuillez à bien respecter la circulation routière.

Une organisation de l'ASBL Motor Union Yvo Grauls

MERBES-LE-CHÂTEAU - Dimanche 17 juin 2018

MARCHE ADEPS au départ de la salle Lengrand.

Parcours de 5, 10 et 20 kms. Buvette et petite restauration

Renseignements : Office du Tourisme **071/55.90.85**



LABUISSIERE - JOGGING DU SOLSTICE D'ÉTÉ et GRAND FEU

Vendredi 22 juin 2018 - Site des « Carrières de l'Imaginaire »

Dans le cadre du 5ème challenge sportif de Merbes-le-Château

19h Départ du jogging

20h30 Remise des prix du jogging, du mérite sportif communal et de l'espoir sportif + tombola

Animation musicale par le groupe « Line-Up »

22h Allumage du **GRAND FEU**

Renseignements : Office du Tourisme **071/55.90.85**



Merbes-le-Château

A vos agendas!
L'Office du Tourisme vous donne rendez-vous pour les **promenades d'été** dans l'entité
les **8, 15, 22 juillet** et les **5, 12, 19 août 2018**

Pas d'inscription au préalable
Renseignements : **071/55.90.85**

GRATUIT !

Ca s'est passé chez nous... photos souvenirs

Exposition "Le Patrimoine de l'UNESCO en Hainaut"



Tir du ROY des Archers de Labuissière



Samedi 3 mars 2018

	RECURVE	COMPOUND
ROY	DECHAMPS Noël	DELTOUR Gérald
1^{er} PRINCE	POCOROBBA Gaëtan	BOEYKENS Christopher
2^e PRINCE	(non attribué)	WATRICE Gilbert

JEUNES à 10 mètres :

ROITELET : DECHAMPS Nolan

DAUPHIN : DEFLEM Ethan

Les Trophées de L'Administration Communale (classement aux points) ont été remportés par :

RECURVE : FORGET Didier (LAB)

COMPOUND : DELTOUR Gérald (LAB)



Chasse aux oeufs à la bibliothèque communale

Samedi 31 mars 2018

